

↑ SECTEUR HORS LIMITE  
ZONE 1000  
REPORTÉE AU VERSO

↑ SECTEUR HORS LIMITE  
ZONE 2000  
REPORTÉE AU VERSO

**Partenaires majeurs**



**2000**

**1000**

**SECTEUR EST**

**3000**

**5000**

**SECTEUR OUEST**

**4000**

↓ SECTEUR HORS LIMITE  
ZONE 4000  
REPORTÉE AU VERSO

↓ SECTEUR HORS LIMITE  
ZONE 5000  
REPORTÉE AU VERSO

**Horaires**

Lundi au mercredi			
6 h 30	10 h 00	13 h 30	17 h 10
7 h 00	11 h 00	14 h 00	17 h 40
7 h 30	11 h 40	15 h 00	18 h 00
8 h 00	12 h 10	15 h 30	18 h 30
8 h 30	12 h 40	16 h 15	19 h 00
9 h 00	13 h 00	16 h 40	
Jeudi et vendredi			
6 h 30	11 h 00	15 h 00	18 h 30
7 h 00	11 h 40	15 h 30	19 h 00
7 h 30	12 h 10	16 h 15	19 h 30
8 h 00	12 h 40	16 h 40	20 h 00
8 h 30	13 h 00	17 h 10	20 h 30
9 h 00	13 h 30	17 h 40	21 h 10
10 h 00	14 h 00	18 h 00	21 h 30
Samedi et dimanche			
7 h 30	11 h 00	15 h 00	
8 h 30	12 h 00	16 h 15	
9 h 45	13 h 30	17 h 30	

Aucun service le 25 décembre ni le 1<sup>er</sup> janvier.



La clé c'est...



Réservation  
**418 221-0066**  
reservation.taxibus-vsg.ca



- |  |   |
|--|---|
| <p><b>PARTENAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 2020 Canadian Tire</li> <li>● 2015 Carrefour Saint-Georges</li> <li>● 2150 Cégep Beauce-Appalaches</li> <li>● 3426 Centre d'hébergement Champlain-de-l'Assomption</li> <li>● 4200 Centre de formation Poyer</li> <li>● 2800 CIMIC</li> <li>● 2525 CSC (25<sup>e</sup> Avenue)</li> <li>● 2061 Edifice Canam Manac</li> <li>● 2192 Edifice Les Sources</li> <li>● 2523 Ferme Gérard Veilleux et Fils</li> <li>● 4556 HLM</li> <li>● 4225 Hôpital (CSSS Beauce)</li> <li>● 1912 IGA Extra</li> <li>● 2018 Lunetterie New Look</li> <li>● 1226 Manoir du Quartier</li> <li>● 1002 Maxi</li> <li>● 2110 Place Centre-Ville</li> <li>● 2802 Polyvalente Saint-Georges (entree piscine)</li> <li>● 3615 Résidence l'Oiseau Bleu</li> <li>● 4505 Résidence Le Saint-Guilhaume</li> <li>● 1010 Tanguay</li> <li>● 2155 Villa du Jasmin</li> <li>● 2022 Walmart</li> </ul> | <p><b>PLATEAUX SPORTIFS ET CULTURELS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 4245 Centre culturel Marie-Fitzbach</li> <li>● 2040 Centre de ski Saint-Georges</li> <li>● 2058 Centre sportif Lacrou-Duval (aire de jeux, terrain de balle, piscines et tennis)</li> <li>● 4545 École des Deux-Rives (terrain de balle)</li> <li>● 2003 Espace Carpe Diem</li> <li>● 4712 Parc des 500<sup>e</sup>-Cluses (golf)</li> <li>● 4040 Parc Veilleux (jeux d'eau)</li> <li>● 2198 Terrains synthétiques (soccer-football)</li> </ul> <p><b>PARTENAIRES EXTÉRIEURES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● 2145 Cégep (114<sup>e</sup> Rue)</li> <li>● 3170 Parc Caron (150<sup>e</sup> Rue)</li> <li>● 4885 Parc des Boisés de l'Ouest (45<sup>e</sup> Rue Nord)</li> <li>● 3770 Parc Duhamel (103<sup>e</sup> Rue)</li> <li>● 1040 Parc du Cap (88<sup>e</sup> Rue)</li> <li>● 4500 Parc Pommeroy (32<sup>e</sup> Rue)</li> <li>● 5240 Patinoire Saint-Jean-de-la-lande (rue Principale)</li> </ul> |
|--|---|

**MES BORNES PRÉFÉRÉES**


### 1 Pour démarrer

- Le service s'adresse à tous les détenteurs d'une carte de membre de Taxibus.
- Taxibus couvre TOUT le territoire de la ville de Saint-Georges (urbain et rural).
- Le transport est effectué par les taxis présents sur le territoire.
- Vous devez détenir une carte de membre que vous devez renouveler tous les ans. Le coût annuel de la carte est de 5\$. Vous pouvez vous la procurer à la centrale de répartition.
- La centrale de répartition est située au 11290, 2<sup>e</sup> Avenue (même édifice que Taxi du Pont).
- Réservez vos déplacements en ligne ou consultez la page web de Taxibus : [reservation.taxibus-vsg.ca](http://reservation.taxibus-vsg.ca)
- Réservez vos déplacements par téléphone au **418 221-0066**.

### 2 En réservant

- Vérifiez l'horaire du service au recto de la présente carte.
- Repérez sur la carte les numéros de vos bornes de départ et d'arrivée et notez-les.
- Tous les enfants de 5 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte. Ils voyagent gratuitement, mais leur présence doit être mentionnée lors de la réservation.
- Tous les passagers (adultes et enfants de 6 ans et plus doivent posséder leur carte de membre).
- Le délai minimal de réservation est d'une heure à l'avance. Cependant, il est recommandé, lorsque possible, de réserver 24 heures à l'avance. Cela contribue à maximiser le service et à diminuer les coûts de transport.
- Les usagers réguliers peuvent réserver leur départ une semaine ou plus à l'avance au lieu de le faire pour chaque déplacement.

### 3 En partant

- Présentez-vous au moins 5, 10 ou 15 minutes avant votre heure de réservation de départ à la borne d'embarquement Taxibus selon la directive qui aura été donnée lors de votre réservation.
- Présentez votre carte de membre au chauffeur du taxi en entrant dans le véhicule.
- Payez en argent le coût de votre course au chauffeur du taxi ou montrez votre laissez-passer mensuel.



### 4 Chemin faisant

- Respectez les règles d'utilisation du Taxibus :**
  - Tout sac ou colis doit être posé sur vous ou à vos pieds;
  - Exception faite d'un chien guide, aucun animal n'est toléré dans le véhicule;
  - Interdiction de consommer des boissons alcoolisées, de la drogue ou de fumer dans le véhicule;
  - Aucune sollicitation envers les passagers ou le conducteur;
  - Respect des règles de savoir-vivre et d'hygiène.

### 5 Arrivé à destination

- Vous quittez le véhicule taxi seulement lorsque celui-ci s'est immobilisé.

Dites MERCI au conducteur... ça fait toujours plaisir.

#### Partenaires majeurs

